La Huppe du Paradou

BULLETIN N° 12 15 Décembre 2012

Sur Internet :
www.lahuppeduparadou.com

Une nouvelle année vient de s'écouler et la Bernerie, comme l'ensemble des communes du littoral, n'échappe pas au développement croissant de l'habitat. Dans tous les quartiers les projets fleurissent sous toutes les formes : individuelles ou par propriétaires regroupés, en lotissement, ZAC …. Désormais, les chantiers s'installent.

Dans ce contexte la Huppe du Paradou poursuit ses interventions auprès des élus locaux et départementaux pour que ce développement s'inscrive dans le respect de l'environnement et de notre cadre de vie, avec toujours en points forts, le sentier du littoral, les Espaces Naturels Sensibles pour le Vallon de Versannes, l'avancement de la ZAC de la Rogère, les zones humides…. .N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

L'ensemble des membres du conseil d'administration et moi même vous souhaitons une bonne et heureuse année.

Le Président

Sentier Littoral

L'instruction du dossier de la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral (SPPL) va commencer. Le Responsable concerné de la DDTM 44 (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) a rencontré le Maire de la Bernerie en octobre dernier ; des levées de terrain devaient être effectuées avant la fin de cette année…2012.

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

La loi du 12/07/2010 transforme les ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysagé) en AVAP. Lors de notre assemblée générale du 20 juillet 2012, M. le Maire nous a informés qu'une étude allait être entreprise pour remplacer la ZPPAUP de la Bernerie par une AVAP ; d'autre part nous pourrions être l'un des membres, au titre des représentants compétents du patrimoine environnemental, de la future commission locale de l'AVAP.

Espace Naturel de Versannes

La mise en valeur de cet espace semble progresser à la vitesse de l'escargot ! En effet nos observations majeures formulées, par courrier, le 25/04/2012, au Conseil Général (explicitées dans notre bulletin du 15/06/2012) sont restées sans réponse. Cependant le dialogue se poursuit timidement ; au cours de la réunion sur le site, le 10/07/2012, les représentants du Conseil Général nous avaient décrit les actions qu'ils prévoyaient pour fin 2012/début 2013 (entretien des cheminements actuels sur les parcelles appartenant à ce jour au Département et réalisation d'un sentier entre les chemins Nord et Sud).

Le 8/10/2012 le Conseil Général a réuni les propriétaires riverains afin de recueillir leurs avis sur la possibilité de limiter la circulation automobile dans le chemin Nord, en particulier avec la pose d'une barrière. Notre Association était représentée à cette réunion. Cependant notre position reste immuable quant au respect des conditions élémentaires de cheminement dans un ENS, pas de trafic de véhicules en dehors des engins de secours et d'entretien ; de ce fait la municipalité doit rapidement réaliser la desserte des trois habitations de la zone Nord-Ouest par l'espace réservé , défini dans la dernière version modifiée du PLU, situé en dehors de l'ENS.

ZAC de la Rogère

Les haies sur l'ancien Vélocéan

La première tranche d'aménagement de la Zac de la Rogère est encours d'achèvement. Nous avons rencontré, le 26 octobre dernier, le Maire M. Thierry Dupoué, afin de faire le point sur les travaux.

La Huppe du Paradou

BULLETIN N° 12 15 Décembre 2012

Sur Internet :
www.lahuppeduparadou.com

La commercialisation s'avère plus lente que prévue (conjoncture difficile, contraintes, offres nombreuses sur la commune …).

Nous avons pu constater, avec satisfaction, que nous avions été entendus sur le statut des haies bordant les espaces publics comme on peut le voir ci-après sur l'ancien tracé de Vélocéan. Nous demandions leur intégration au domaine public pour que leur sauvegarde puisse être mieux assurée. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi sur l'ensemble de la Zac. Le nouveau Vélocéan franchira le bassin d'orage par une passerelle.

Le bassin d'orage

Nous avons aussi insisté sur la nécessaire implication de la commission d'urbanisme de notre commune dans l'obtention des permis de construire, afin de ne pas laisser toute latitude de décision aux seuls architectes de la Zac et services de la communauté de communes .Le Maire nous a assuré que Vélocéan restera accessible pendant la période des travaux. Vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité du compte-rendu sur notre site internet.

Site Internet

Un pavé d'inscription a été ajouté sur la page d'accueil du site internet de l'association. Les personnes inscrites seront avisées directement lors de la publication d'un nouvel article ou pour diverses autres informations (alertes pollution ...).

Les adhérents qui nous avaient déjà communiqué leur adresse mail, seront inscrits par nos soins.

Pour les autres (ou pour ceux que nous aurions pu oublier), nous vous invitons, si vous le souhaitez, à procéder vous-même à cette inscription.

S'inscrire sur notre site

BULLETIN D'ADHESION.

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tel : Adresse Email :

Demande à adhérer ou à renouveler son adhésion à l'Association **La Huppe du Paradou.** Je joins ma cotisation individuelle pour 2012/ 2013 d'un montant de cinq (5) euros (par personne).

Date : Signature :

Mentions légales : Le présent document est édité par « La Huppe du Paradou ». Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°78-17 du 6/01/1978, vous disposez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit, merci de nous contacter à l'adresse indiquée ci-dessous